



PRÉFET DES HAUTES- ALPES

*Liberté
Égalité
Fraternité*



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Comité opérationnel anti-fraude

Gap, le 02/03/2022

Lutte coordonnée contre la fraude dans les Hautes-Alpes

Le Comité opérationnel anti-fraude (CODAF) plénier s'est réuni le vendredi 25 février 2022 en préfecture sous la co-présidence de Florent CROUHY, procureur de la République près le tribunal judiciaire de Gap et de Martine CLAVEL, préfète des Hautes-Alpes.

Le CODAF permet de lutter contre des fraudes toujours plus **organisées, complexes et mobiles**, grâce à un partage de renseignements et à la définition de stratégies communes d'actions entre administrations et organismes partenaires.

Le bilan de l'activité 2021 du CODAF dans les Hautes-Alpes s'est traduit par **210 opérations conjointes**. Sur l'ensemble de l'année des contrôles anti-fraude ont été menés dans de nombreux secteurs économiques :



Entreprises de transports routiers



Entreprises du bâtiment et des travaux publics



Entreprises du secteur hôtel café restaurants



Entreprises d'alimentation / supérettes



Marchés de plein-air



2 garages et 1 casse automobile



Entreprise agricole

Mais également, 1 entreprise de récupération de déchets, 1 entreprise de fabrication de masques, 1 entreprise de travail temporaire, 1 commerce de sport, 1 entreprise de transport sanitaire, etc.

Les sanctions mises en place pour lutter contre les infractions constatées, selon leur gravité sont **d'ordre administratif** (avertissements, mises en demeure, fermetures administratives), **financier** (amendes, pénalités, consignations) mais également **d'ordre pénal** (alternatives aux poursuites, condamnations).

Le Référent fraude départemental (RFD), rattaché à la préfecture, devient un pivot de la lutte contre la fraude, avec pour principaux axes de vigilance les permis de conduire et les titres de séjour :

- action dans le « système national des permis de conduire » (SNPC) visant à empêcher l'annulation d'un permis de conduire ou à réattribuer des points ;
- obtention illégale de l'examen théorique général du permis de conduire ;

Bureau de la communication et de la représentation de l'État

04 92 40 48 10

pref-communication@hautes-alpes.gouv.fr

Préfecture des Hautes-Alpes

- création de droits au séjour
- non perception des droits attachés aux visas de régularisation.

Cette réunion a également permis de présenter **les orientations 2021** en matière de lutte contre la fraude :

- Lutte contre la fraude aux prestations sociales ;
- Lutte contre les fraudes aux transports sanitaires et les fraudes des professionnels de santé ;
- Lutte contre la revente de tabac ou atteinte au monopole de revente des tabacs (bars à chichas, bars associatifs et commerce de proximité) ;
- Lutte contre le travail illégal et les fraudes fiscales connexes
- Lutte contre la fraude au chômage partiel
- Lutte contre la fraude fiscale et douanière ;
- Lutte contre la fraude fiscale et sociale commise via le e-commerce ;
- Lutte contre la fraude documentaire et à l'identité ;
- Lutte contre l'habitat indigne.

Par ailleurs, le CODAF poursuivra ses actions sur les domaines habituels (BTP, HCR, transporteurs routiers, etc.).

Suite à une décision de la cour de justice de l'Union Européenne, **le contrôle de la vente de CBD** dans les commerces dédiés sera mis en place conformément à la réglementation en vigueur.